

Négociations salariales Des propositions FO pour défendre le Pouvoir D'achat

Une nouvelle séance de négociation va se dérouler lors de la CPPNI de la Branche des IEG ce 12 octobre.

Les employeurs ont proposé lors de la précédente séance :

- 0,6 % pour les évolutions concernant l'ancienneté.
- 0,8 % concernant le plancher du budget pour les Avancements Individuels au Choix (AIC).
- 1,7 % de revalorisation du SNB (pour rappel, ce taux contient les 0,5 % de « rattrapage » 2023) dont une partie serait en prime versée au 1^{er} janvier 2024 puis intégrable au salaire de façon pérenne au 1^{er} janvier 2025 et une évolution en % du SNB effectif au 1^{er} janvier 2024.

Pour FO Énergie, ces mesures sont bien loin du besoin d'évolution salariale que nous chiffrons à 9 % pour 2024.

Formule simple pour s'en approcher que nous avons mise en débat avec les employeurs et les autres fédérations la création d'un 14^e mois statutaire.

En parallèle et pour la CPPNI de ce jour, la délégation FO porte les propositions suivantes :

- Une prime intégrable de 2,3 % versée au 1^{er} janvier 2024 et intégrable dans le SNB au 1^{er} janvier 2025.
- Une augmentation du SNB de 2,3 % au 1^{er} janvier 2024.

La balle est maintenant dans le camp des employeurs !

